

Le départ des engins de chantiers se fera par la route de Dammartin, l'accès au point de départ sera par un chemin de plaine. Seuls les engins à chenilles seront chargés à partir de la plateforme créée. Les portes chars devront respecter les horaires et vitesse demandés.

Le temps de séchage et de stabilisation devraient durer 3 semaines. Le chemin sera carrossable d'ici fin juillet et permettra l'accès de tous les véhicules au chantier.

- Pour donner suite à des remontées d'informations de la part d'habitants du village, la Mairie a été en contact avec la gendarmerie sur les sujets suivants :
 - Dépôt de plainte pour dépôts d'ordures dans le chemin du Suret
 - Passages de quads et de motos cross dans les chemins ruraux
 - Vitesse excessive dans le village

La gendarmerie réalisera des contrôles de vitesse dans le village et des contrôles dans les chemins ruraux.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h32.

Le Maire

Agnes Champault

